

Séance du 25 septembre 2007.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre ff. – Président
 DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
 SIRAUT, Echevins.
 B.GALLEZ, Présidente du CAS
~~LIENARD~~, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE,
 GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI,
 CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO,
~~BURY~~, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, Conseillers
 Communaux.
 Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.le Bourgmestre annonce l'ouverture de la séance et demande d'excuser les absences de M.LIENARD et de Mme BURY, pour raison de santé.

M.DISABATO souhaite qu'à l'avenir l'on puisse recevoir en temps les dates et heures des commissions communales afin de pouvoir aménager l'agenda personnel en fonction de celles-ci.

M.DUPONT répond que cela est lié au fait qu'il y a eu une modification du calendrier du Conseil mais, qu'en principe, cela ne devrait plus arriver.

I.D.E.A. – Assemblée générale

L'I.D.E.A. tiendra son assemblée générale le 10 octobre 2007.

Ordre du jour :

1. Cession de la branche d'activité Télédistribution – Projet Cable Wallonie – Cession TVD Approbation de l'opération
2. Création d'un secteur « service piscine » et les modifications statutaires y relatives.

Pour ce qui concerne le point 1. Mr le Bourgmestre souligne qu'il s'agit d'une opération très importante puisqu'elle s'élève à 465 millions d'euros ; 82 millions d'euros reviendront à l'IDEA

La question posée est essentielle pour la Commune car, que faire de cette manne providentielle. Cette recette annuelle est aussi très importante pour les intercommunales.

Pour combler cette dette, l'IDEA a expliqué toute une série de pistes envisageables. On pourrait aussi récupérer une partie de ces recettes pour alléger les finances communales ; le débat continuera donc dans les mois à venir.

L'ensemble du personnel a bien été repris et l'emploi statutaire est garanti.

Pour ce qui concerne le point 2., le nombre étant limité, les coûts d'exploitation sont en déficit. Ceux-ci sera pris en charge par les communes qui s'associeront à cet effet.

Monsieur DI SABATO intervient en proposant un amendement au vote du Conseil Communal, à savoir :

« par rapport à l'utilisation du produit de la vente, de soutenir la volonté exprimée par le Conseil d'Administration de l'Intercommunale de notamment participer à la production décentralisée d'énergie renouvelable. Pour ce qui est de l'accompagnement des projets des communes, de recommander à l'IDEA d'impulser un fond « tiers investisseur » en matière d'économies d'énergies, au profit des communes membres d'IDEATEL, dans des conditions de rentabilité permettant de couvrir le déficit éventuel des autres secteurs de l'Intercommunale ; ce fonds pourrait par ailleurs être ouvert aux investissements d'entreprises privées ou de particuliers, au titre de la participation citoyenne, dans les mêmes conditions de rentabilité que celles attribuées à l'IDEA. Plus globalement, le Conseil communal de Frameries souhaite pouvoir examiner tout projet de l'IDEA pour l'affectation du produit de cette vente. Enfin, le conseil communal de Frameries recommande à l'IDEA, si le rendement de l'investissement est supérieur à 5%, d'investir en priorité dans des fonds éthiques et durables ».

D'autre part Mr DI SABATO estime que :

Concentrer les investissements communaux dans la distribution d'énergie

Une telle position revient à limiter l'action des communes aux investissements dans les réseaux de distribution. Certaines intercommunales de distribution se croient plus riches qu'elles ne sont et n'ont pas du tout intégré les adaptations qu'elles devront faire sur les réseaux pour qu'ils fonctionnent efficacement pour des productions plus décentralisées, et pour qu'ils fonctionnent avec une meilleure efficacité énergétique. Evidemment, un bon réseau de distribution, adapté pour les productions décentralisées est une garantie de voir des installations de production décentralisées se développer dans la zone de distribution concernée. Cet argument n'est pas à négliger. Certains projets de production renouvelables n'ont pu voir le jour à certains endroits simplement parce que le réseau de distribution n'était pas adapté. Le lancement du plan Solwatt et les autres mesures nouvelles prises par la majorité PS CdH en Wallonie pour favoriser l'électricité verte va confirmer cette nécessaire adaptation des réseaux de distribution.

Par ailleurs, l'IDEA devrait réfléchir sérieusement au développement de réseaux locaux de chaleur et de froid. Nous constatons que la cogénération ne se développe pas assez rapidement, ni avec une ampleur suffisante (que ce soit par rapport au plan wallon d'énergie durable de 2003, que par rapport au plan indicatif de la CREG ou à notre scénario électricité 2030) et qu'un des premiers obstacles à l'expansion de la cogénération et de la tri-génération réside dans la difficulté pour des opérateurs privés de mettre en place des réseaux locaux de chaleur alimentant PME, bâtiments publics et quartiers d'habitat. Dans les communes où les pouvoirs publics ont développé ces réseaux, on voit la cogénération se développer avec beaucoup plus de facilité et d'efficacité énergétique. Et ça, ce ne sont pas les multinationales comme Gaz de France Suez qui ont intérêt à le faire car elles veulent conserver un mode de production d'électricité très centralisé.

Cette intervention publique constitue un soutien incontestable au développement de la production d'électricité renouvelable décentralisée.

Investir dans l'efficacité énergétique des bâtiments communaux

Une fois ces investissements dans les réseaux programmés et financés, le plus important est d'investir dans les économies d'énergie et l'efficacité énergétique dans tous les bâtiments communaux dont certains sont des passoires énergétiques. L'IDEA pourrait alors jouer le rôle de tiers investisseur envers les communes. Ce tiers investisseur pourrait intervenir en cas de travaux déjà prévus pour prendre en charge certains surcoûts d'isolation par exemple, mais aussi pour accélérer certains programmes de rénovation énergétique de bâtiments. Il faut toutefois fixer une norme d'efficacité énergétique très stricte plutôt que de rechercher le dividende le plus élevé pour l'intercommunale, aussi non le tiers investisseur limitera ses investissements à ce qui est le plus rentable et pas nécessairement au top énergétique actuel.

Investir dans l'autoproduction d'énergie.

Les capitaux restants pourraient être utilisés en soutien d'investissements pour que les communes deviennent auto-productrices de l'énergie qu'elles consomment (panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux, chaudière à cogénération dans les chaufferies par exemple). Les communes ne sont toutefois pas obligées de réaliser ou de financer ces investissements elles-mêmes et ne doivent en aucun cas limiter leurs ambitions dans cette matière pour des raisons financières car des alternatives à l'investissement public existent. Elles peuvent par exemple concéder l'exploitation de leurs toitures ou de leurs chaudières à cogénération à des entreprises spécialisées comme le font de plus en plus les entreprises ou à des coopératives locales comme dans certaines communes du Grand Duché de Luxembourg.

M.DONFUT souligne que concrètement, il faut revenir sur terre par rapport aux problèmes qui sont les nôtres.

L'IDEA a clairement dit qu'avec 12 millions d'euros, ça lui suffirait pour pouvoir mener d'autres activités.

Une AG est prévue le 10 octobre prochain et donc, ils décideront de la suite à réserver à ce dossier.

Encore faut-il savoir si les communes sont d'accord de laisser une telle manne à l'IDEA ou bien, si leurs besoins sont si importants qu'elles agiront en tenant compte de ceux-ci.

On pourrait imaginer que chacun récupère sa quote part afin de réaliser des investissements dans sa propre commune.

Il y a donc lieu de rester prudents ; concrétiser un fonds éthique et durable c'est très bien mais, tout en ne se laissant pas entraîner dans des projets mal structurés.

Par contre, si l'IDEA arrive avec un projet et qu'elle le garantit financièrement, les communes ne s'y opposeront pas.

En tant que commune, on ne peut décemment pas prendre un risque politique ; les communes ne pourront supporter un risque sur fonds éthique et durable.

En matière d'éoliennes, l'IDEA a des moyens qui lui rapporteront. Cette politique ne signifie pas qu'on est certain des responsabilités engagées.

Les intérêts financiers des communes doivent être défendus ; une réunion des bourgmestres serait d'ailleurs intéressante à convoquer sur le sujet.

Il propose de laisser venir les constatations de ce dossier entre les différentes communes engagées et, si cela s'avérait possible, on reviendrait devant le Conseil.

M.DISABATO souhaite savoir si le Collège Communal défendra la possibilité de récupérer l'ensemble des fonds.

M.le Bourgmestre répond que le débat n'est pas terminé ; ce qui est acquis c'est la compensation des pertes afin d'éviter un déficit qui retomberait sur les communes. De plus, les communes sont en première ligne pour faire des propositions. Le Conseil Communal décidera si on reprendra une partie des fonds mais, aujourd'hui, à ce stade de la situation, on ne peut se positionner.

Mme FONCK fait remarquer que le débat est intéressant et que les enjeux sont, eux, fondamentaux. Quelque part, les avis sont différents mais, on est d'accord sur certaines choses. Pour Frameries, il s'agit d'une situation importante et donc, personne ne veut prendre de risque démesuré. Il faut reconnaître qu'il existe des intérêts tant pour le privé que pour le public. Une fois l'ensemble des possibilités étudiées, on pourra faire un choix logique et raisonnable en matière d'investissements pour le développement durable et ce, sur base de garanties claires en matière éthique et durable. Elle estime donc que tout le monde peut s'entendre sur ce débat.

M.DONFUT rappelle qu'il s'agit d'une somme importante (60 millions d'euros) et donc, on ne peut accepter de se lancer tête baissée sans avoir obtenu des garanties. Aujourd'hui, de part en part, on ne voit rien grand-chose arriver et, pourtant, il faut du concret. Il faut espérer que l'AG en dira plus long et, en fonction des éléments, il propose qu'entre communes, on puisse prendre le temps d'en parler. Il y a lieu d'agir de manière intelligente et concrète.

M.DISABATO souhaite que l'on demande à l'IDEA d'avoir une ligne de conduite ; son intervention sur ce dossier est donc faite dans un esprit tout à fait positif.

M.le Bourgmestre quant à lui, souligne que bien des choses ont été dites et, on ne peut s'enfermer dans une motion et ce, d'autant plus que celle-ci n'était pas inscrite à l'ordre du jour de la séance et qu'aucun Conseiller n'a eu connaissance de celle-ci.

M.DISABATO insiste pour que sa motion soit proposée au vote de l'Assemblée et exige son droit à apporter un amendement en séance du Conseil.

Le président confirme ce refus.

Devant le refus, il souhaite que le refus de mise au vote de la motion figure au procès-verbal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

concernant la branche d'activité Télédistribution – Projet Cable Wallonie – Cession TVD :

1. De marquer son accord sur l'opération TVD et sur le 1^{er} point mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire du 10 octobre 2007 de l'Intercommunale et ce, en l'ensemble des éléments de ce point, soit :
 - Approbation de la prise de participation dans l'Intercommunale NEWICO et du projet d'apport de la branche d'activité
 - Approbation de la convention de cession d'actions
 - Approbation de la cession de ladite participation à l'ALE conformément et dans le respect de la convention de cession d'actions
 - Approbation de la convention entre les vendeurs relative à la répartition de la prise en charge des garanties
2. De charger ses délégués à l'Assemblée Générale visée au point 1 de se conformer à la volonté ainsi exprimée par le Conseil Communal.

Décide :

concernant la création d'un secteur « service piscine » et les modifications statutaires y relatives :

- De créer un secteur « service piscine » selon les modalités arrêtées;
- D'approuver la modification des Articles 4 – 8 – 10 – 13 – 34 & 59;
- De prévoir la mise en application de la création de secteurs dès le 1^{er} janvier 2008.

La délibération requise est adoptée.

Régie de Quartier – Représentation Communale – Révision

En date du 1^{er} mars 2007, le Conseil Communal a désigné ses représentants au sein des diverses associations et sociétés dont fait partie la Commune.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- décide de désigner Mme I.DUPONT, Conseillère Communale, en qualité de représentante communale au sein de la Régie de Quartier en remplacement de M.D.DRAUX, Echevin.

La délibération requise est adoptée.

Agence de Développement Local (ADL) de Frameries – Agrément – Nouveau Décret

Conformément aux Décrets de la Région Wallonne relatifs à l'agrément et à l'octroi de subventions aux Agences de Développement Local, les ADL pilotes doivent se mettre en conformité et demander leur agrément à la Région Wallonne avant le 30 septembre 2007 pour une durée de trois ans (renouvelable). Cette demande d'agrément est accompagnée d'un dossier d'agrément qui prévoit notamment la mise en place d'une plateforme stratégique de développement local et le choix des statuts pour l'ADL

M.GIANGRECO se réjouit des concepts exposés par le plan stratégique ; ici on parle de réalisations concrètes et c'est très bien. Des liens devront être mis en place rapidement afin d'accélérer les partenariats.

M.le Bourgmestre, quant à lui, répond que dès demain, des actions seront proposées et mises en place prochainement. On pense notamment à des réalisations concrètes de cette ADL avec l'ouverture toute prochaine du guichet.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

- Article 1^{er} : de poursuivre les activités de l'Agence de Développement Local dans le cadre du nouveau Décret
- Article 2 : d'établir une demande d'agrément auprès de la Région Wallonne. Le dossier d'agrément (diagnostic & plan d'action) sera soumis à un prochain Conseil Communal.
- Article 3 : de transformer l'agence actuelle en ASBL, dont la Commune sera l'un des constituants.
- Article 4 : d'adopter le projet de statuts.
- Article 5 : de valider la composition de la plateforme stratégique de développement local.
- Article 6 : de transmettre la délibération à la Région Wallonne, Directeur Générale de l'Emploi et de l'Immigration.

La délibération requise est adoptée.

Programme Convergence Hainaut (FEDER) - Réhabilitation du quartier des « 4 Pavés » de Frameries

Dans le cadre de la programmation des Fonds Structurels 2006-2013, la Commune de Frameries a l'intention d'entrer une fiche-projet visant l'assainissement et la réhabilitation du quartier « des 4 pavés » de Frameries. Ce projet s'intègre dans l'axe 3 du Programme Opérationnel « Convergence » Hainaut - développement territorial équilibré et durable - et plus précisément dans la mesure 3.3. « Redynamisation urbaine et attractivité du territoire ».

Le projet « des 4 Pavés » vise non seulement l'assainissement du site mais surtout sa réhabilitation complète et intégrée qui consiste en l'implantation d'un nouvel élément structurant sous la forme d'un hall-relais urbain. Autour d'un Atrium urbain, point central et espace public de vie, viennent s'articuler des commerces qui complètent l'offre locale actuelle, une maternité commerciale en soutien aux nouveaux indépendants et artisans, complété d'un parking en sous-sol.

Cet espace multifonctionnel permettra de soutenir la vie et la dynamique de la Cité tant au plan économique, qu'en terme social et culturel. Sont également intégrés au projet un volet logement et la rénovation de certaines voiries (Rue J. Dufrasne, Rue de France et Rue L. Defuisseaux) se trouvant dans le quartier « des 4 Pavés ».

M.le Bourgmestre précise qu'il s'agit d'un dossier très important qui est soumis aujourd'hui au Conseil Communal. Une fiche FEDER sera donc rentrée dans le cadre de l'aménagement des Quatre pavés.

Frameries bénéficie d'un zoning industriel important et, suite à l'implantation du PASS, une seconde zone d'activités économiques a vu le jour à proximité du site en question.

Le développement économique est important pour tout le monde et, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'entité de Frameries s'est inscrite dans un programme de Rénovation Urbaine depuis plusieurs années.

Aujourd'hui, un projet de reconnaissance est en cours pour solliciter un plan de développement rural.

Mais, il est également important d'entreprendre une RU pour le centre urbain dans le but d'y amener de nouveaux commerçants et donc, de nouveaux habitants.

En matière de logements, grâce à cette politique de réflexion, des investisseurs sont arrivés sur le territoire communal. La clef de voûte de toute cette politique est le centre urbain de Frameries qui n'est toujours pas déterminée.

A ce stade, on peut donc rentrer une fiche en matière de financement pour la réhabilitation des Quatre Pavés.

Il reste toujours l'acquisition du café « le Grand Central » en attente qui offrira un espace très important dans le cadre de cette RU des lieux.

Il est donc projeté de créer, à cet endroit :

Un espace multifonctionnel, des espaces commerciaux voués à la location, une maternité commerciale, un espace public car l'endroit doit « vivre » pour que la population puisse se l'approprier ; un lieu de vie, un lieu d'échange.

Il souligne le fait que les causes de la perte des commerces sont liées au manque de parkings ; de ce fait, un parking d'environ 100 places sera créé.

Il y aura aussi la réhabilitation, la rénovation des voiries existantes.

Enfin, le logement aura sa place également puisque le but est d'amener de nouveaux habitants à Frameries.

L'intérêt de ce projet est l'intégration et le développement durable urbain.

En ce qui concerne le côté financier, le projet en question présente un coût relativement élevé puisqu'il atteint 16 millions 316 mille euros et ce, sans compter le logement. Evidemment, il y aura les recettes générées par l'implantation du parking ainsi que par les espaces commerciaux mis en location. On pourrait arriver à un montant de 13 millions 971 mille euros.

Ce coût est loin d'être négligeable pour un projet d'une telle dimension surtout pour une commune du Borinage.

On espère donc que le projet présenté tel qu'il vient d'être décrit et qui a été instruit et élaboré sera retenu auprès des instances supérieures.

Enfin, pour clôturer, les chiffres annoncés figurent sur la fiche et, on devra peut être revoir ceux-ci en fonction du projet retenu.

Un phasage est imposé par l'Europe et donc, on peut espérer que d'ici 4 à 5 ans, le projet ait abouti.

Mr GIANGRECO prend la parole, au nom de Mr LIENARD, et précise qu'en ce qui concerne le dossier « Aménagement du quartier des 4 Pavés de Frameries » soumis au cofinancement du FEDER dans le cadre de la Programmation 2007-2013 des Fonds structurels –Programme Convergence-, nous ne pouvons que croiser les doigts afin que le projet soit éligible.

Certes beaucoup de critères sont rassemblés pour que ce dossier puisse être retenu. En effet, il s'inscrit :

1° dans la continuité puisque depuis plusieurs années, majorité et minorité de l'époque ont été d'accord pour acquérir les divers immeubles et surfaces nécessaires à cet aménagement d'attractivité et de redéploiement ;

2° il s'inscrit dans la cohérence puisque depuis plusieurs années également les planifications globales et celles plus localisées de l'Entité précisent les axes d'un développement futur rues Ferrer, de l'Industrie, des Alliés au départ d'un point central : le lieu-dit « Les 4 Pavés » ;

3° il s'inscrit dans l'avenir. Il ne va pas ici reprendre le projet du plan d'action de l'ADL. Les 5 axes stratégiques qui y sont préconisés soulignent, bien sûr pour un relatif long terme (10 ans), la volonté politique d'atteindre les objectifs opérationnels indispensables à la redynamisation du centre de notre commune.

4° Il doit aussi s'inscrire dans l'évaluation permanente car, comme l'indique l'ADL, Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces, tout doit être évalué, mesuré et l'impact du projet apprécié qualitativement, budgétairement, économiquement et socialement.

5° Car, il ne faut pas se tromper, si ce projet est accepté au niveau européen, au-delà des financements régionaux et des fonds structurels, la part communale sera très importante : au bas mot +- 1.400.000 €. , ce qui va grever les finances communales qui ne sont déjà pas resplendissantes. Ce qui nous impose, au-delà d'une politique budgétaire stricte, la recherche de partenariats privés susceptibles de doper le projet et d'en assurer sa rentabilité. De là, l'importance encore du rôle de l'ADL.

6° Politique budgétaire stricte, car, indépendamment de l'effort financier conséquent que demandera la réalisation du projet 4 Pavés, il faut absolument veiller à ce que des marges de manœuvre suffisantes soient réservées aux différents politiques assurant dans tous les domaines l'épanouissement et le mieux-être des personnes.

Il ne servirait à rien d'investir, même qualitativement, dans la brique, si, parallèlement, une mobilisation, un encadrement, une redynamisation des personnes, esprit et mentalité ne venaient pas faire vivre et rayonner ce projet. Les citoyens doivent être concernés et motivés mais pour cela, et de façon concomitante, des actions proches des personnes doivent être poursuivies et amplifiées. Ce qui impose une programmation budgétaire, des choix politiques et une estimation des moyens.

7° Il émet le vœu que ce dossier puisse être indicaté comme éligible aux Fonds structurels européens. Car, si dans le cadre de la convergence l'on a saisi cette opportunité et, c'est positif, chacun sait ici que le chemin à parcourir est encore long. Sans cesse, il faudra suivre ce dossier, le relayer, mieux le lobbyer, l'étayer, l'argumenter. Nous avons des atouts, Frameries est connue en interne des Fonds Européens.

Il y a aussi des faiblesses, c'est donc par une action commune et concertée que nous parviendrons à les surmonter.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

- de marquer son accord sur l'introduction du dossier auprès de la Région Wallonne.
- valide la fiche-projet et l'estimatif.

La délibération requise est adoptée.

Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010

Vu que la Commune de Frameries a conclu un Contrat de Sécurité et de Prévention avec le Ministère de l'Intérieur depuis le 1^{er} janvier 2002

Attendu que la Commune de Frameries a soumis en date du 23.03.07 par voie électronique auprès de l'autorité ministérielle une proposition de Plan Stratégique et de Prévention 2007-2010

Vu que le Conseil Communal réuni en séance publique le 30.04.07 a délibéré et approuvé à l'unanimité la proposition de plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010

Attendu qu'en date du 23.05.07 Monsieur le Ministre Dewael Patrick marque son accord quant à la proposition introduite sous réserve de l'approbation par les autorités communales de la commune de Frameries des modifications à la version initiale.

Attendu que des modifications ont été réalisées lors de la négociation du 17 avril 2007 entre le fonctionnaire de prévention de Frameries et le conseiller local de l'administration du service public fédéral intérieur. Qu'aucun changement n'a été apporté au niveau du contenu mais des précisions minimales et techniques. Afin d'améliorer la lisibilité du plan, un aménagement dans la forme du document a été effectué. En correspondance aux objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels ont été scindés afin de décliner isolément les résultats attendus et d'affiner les indicateurs.

Attendu que le détail complet des changements apportés est à la disposition des membres du Conseil au sein du dossier.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

- d'approuver le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010
- de Transmettre le dossier dûment signé en trois exemplaires au Ministre de l'Intérieur

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique - Dotation de périodes de cours – Répartition - Année scolaire 2007-2008

Par son courrier du 29 août 2007, le Ministère de la Communauté Française a communiqué le tableau relatif au calcul des dotations de périodes de cours pour l'année scolaire 2007-2008 à l'Académie de musique à savoir :

- 208 périodes dans le domaine de la musique
- 45 périodes dans le domaine des arts de la parole,

sur base des articles 29 à 34 du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

M.CEUTERICK rappelle que l'Académie souffre d'un manque de périodes. Depuis quelques années, il s'agit d'un enseignement relativement important pour la région du Borinage. Une réunion a eu lieu déjà l'an dernier avec le Ministre compétent en la matière dans le but d'ouvrir l'enveloppe des périodes ; ça n'a pu se réaliser. Le risque encouru est qu'on pourrait perdre des élèves qui sont en attente de pouvoir assister à certains cours.

On risque aussi de se retrouver devant un enseignement à deux vitesses. Aucune solution en interne n'est envisageable et donc, l'Académie fonctionne bien mais, à un moment donné, on sera face à un problème de discrimination positive entre élèves. Il attire donc l'attention du Conseil à ce propos.

M.le Bourgmestre souligne que Frameries s'est déjà beaucoup investie pour son Académie. Effectivement, le problème financier communal est bien présent et celui de la Communauté Française également. Toutes les communes wallonnes vont être dans le même cas que le nôtre. En ce qui concerne le budget 2008, il y aura lieu de faire des choix.

M.DONFUT confirme qu'une discrimination existe bien mais, celle-ci s'applique dans bon nombre de domaines tels notamment que les sports et l'enseignement. La commune se doit, vu les projets annoncés, de pouvoir offrir un épanouissement de la famille et des enfants.

Les moyens actuels doivent continuer à le rester mais, on doit tous tenir le même discours ; on doit travailler sur plusieurs plans au niveau communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Prend acte :

Article 1^{er} : des dotations attribuées à l'Académie de Musique, à savoir

- ↳ 208 périodes au Domaine de la Musique
- ↳ 45 périodes au Domaine des Arts de la Parole

pour l'année scolaire 2007-2008.

Article 2 : décide de transférer deux périodes du Domaine des Arts de la Parole vers le Domaine de la Musique soit :

- ↳ 210 périodes en Musique
- ↳ 43 périodes pour les Arts de la Parole

pour l'année scolaire 2007-2008

La délibération requise est adoptée.

Mobilité – Règlements complémentaires sur le roulage – Mesures de circulation diverses

Le Collège propose au Conseil d'arrêter les mesures de circulation, telles que proposées ci-dessous :

rue du Bosquet

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°12.

rue des Fours à Chaux

Mesure visant à interdire le stationnement sur l'accotement de plein pied existant à l'opposé et dans la projection des accès des Ets Bridgestone, sur une distance de 65 mètres.

avenue Joseph Wauters

Mesure visant à interdire le stationnement le long du n°70, sur une distance de 15 mètres.

avenue Joseph Wauters

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°7.

rue de Quaregnon

Réorganisation du stationnement par la mise en œuvre de zones de stationnement délimitées au sol.

rue Sainte-Philomène

Abrogation de l'interdiction de stationnement existant le long du n°125.

rue de la Source

Abrogation de la mise en Sens Unique Limité.

rue des Templiers

Abrogation de la mise en Sens Unique Limité.

rue Dejardin

Réorganisation du stationnement par la mise en œuvre de zones de stationnement délimitées au sol, sur le tronçon compris entre la rue de l'Industrie et la rue des Martyrs.

rue de l'Industrie

Mesure visant à canaliser la circulation, au carrefour formé avec la rue Notre Dame de Grâce.

rue Achille Degrâce

Mise en œuvre d'une zone d'évitement striée de 1 mètre de large, entre la rue de Lambrechies et l'opposé du n°46.

rue de la Limite

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°105.

rue Ovide Dieu

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°76.

chaussée Brunehaut

Mesure visant à interdire la circulation à tout conducteur, sauf desserte locale et usage agricole, entre la rue des Ecoles et la route de Bavay.

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir,

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

marque son accord sur ces propositions et décide :

- de soumettre la présente à l'approbation du Service Public Fédéral de la Mobilité et des Transports,
- sous réserve de l'approbation ministérielle, de charger le service technique communal de la réalisation de ces travaux pour les voiries communales,

- et, sous réserve de l'approbation ministérielle, de contacter le service Voyer pour la réalisation des travaux sur les voiries provinciales.

La délibération requise est adoptée.

Plan MERCURE 2007/2008 – Appel à projet de la Région Wallonne en matière, notamment, de sécurité et aménagement du cadre de vie.
Candidature communale basée sur le projet de création d'une piste cyclable le long de la rue de Le Haye.

La Région Wallonne lance le PLAN MERCURE et appelle aux projets qui portent notamment sur l'aménagement de cheminements sécurisés pour les usagers vulnérables.

La subvention octroyée est de 80 % du montant total des travaux subsidiés. Le montant des subventions sera de minimum 25.000 € et de maximum 200.000 € par commune. La subvention sera imputée en 2008.

Le projet rentré par la Commune représente un investissement de 200.000 € et porte sur l'aménagement d'une piste cyclable reliant Eugies à Sars-la-Bruyère et au Parc Naturel des Hauts-Pays.

La conception du projet est assurée par le service technique communal.

M.DRAUX rappelle que de nombreux accidents ont lieu sur cette route et ce, suite aux excès de vitesse. Des cyclistes, des piétons sont également mis en danger. Il y avait donc lieu de sécuriser l'endroit.

Une piste cyclable sera donc installée à l'intérieur de la route côté des champs. Le coût quant à lui, est estimé, à 200 000 € subventionnés à raison de 80 %.

M.DISABATO se réjouit de cette initiative d'autant plus que cette piste cyclable décalée de la route va faciliter les déplacements.

Mr GIANGRECO intervient en précisant que son groupe est très heureux que le Collège dépose ce point car depuis de nombreuses années, l'ensemble du Conseil Communal, tous partis confondus, a toujours souhaité l'aménagement de cette piste cyclable sur ce tronçon de la route provinciale n°544 qui relie Eugies à Sars-la-Bruyère.

Il est effectivement impératif que l'on aménage une voie pour usagers non motorisés sur ce segment de la route provinciale n° 544.

En effet, comme cela vient d'être évoqué, les accidents sur cette partie de la route provinciale sont de plus en plus nombreux (encore un ce samedi après-midi).

Ce constat est inquiétant. Inquiétant car ce tronçon de la route provinciale est très fréquenté par des joggeurs, des marcheurs, des cyclistes ainsi que par des habitants de Sars-la-Bruyère qui ne possèdent pas de véhicule et qui rejoignent le centre de Frameries à pied.

Par ailleurs, cette liaison est nécessaire pour rejoindre le Parc Naturel des Hauts Pays, le bois de Colfontaine ainsi que la région de Bavay et de l'Avesnois. Elle permet aussi d'accéder aux nombreux sentiers balisés et entretenus par notre Commune. Il est donc opportun de créer une liaison sécurisée le long de ce tronçon de la route provinciale afin que les nombreux usagers non motorisés qui l'empruntent se déplacent en toute quiétude.

Son groupe est convaincu que cet aménagement est indispensable pour permettre :

1. d'améliorer la sécurité des usagers dit faibles
2. d'améliorer le cadre de vie
3. de favoriser la marche et l'utilisation du vélo

En outre, cet aménagement ne pourra être qu'un atout supplémentaire dans le cadre de notre plan intercommunal de mobilité dont un des objectifs est aussi de favoriser le déplacement des usagers dit faibles et contribuer ainsi à réduire la pollution. Toute action, aussi minime soit elle, qui va dans ce sens ne doit pas être négligée.

Convaincu depuis bien longtemps de la nécessité de cet aménagement, il informe l'assemblée qu'en sa qualité de Conseiller provincial, il a sollicité la création de cette voie pour usagers non motorisés et proposé, lors de la séance du Conseil provincial de ce 11 septembre, que le Collège provincial inscrive au budget 2008 le montant estimé des travaux qui s'élève à +- 200.000€. Cette route étant provinciale, la Province doit elle aussi se préoccuper de l'aménagement de sécurisation et d'amélioration du cadre de vie des voiries dont elle a la charge. Il espère que le Collège provincial a pris conscience qu'il y a à cet endroit un réel problème de sécurité et qu'il répondra favorablement à sa demande.

Lors de cette séance, il a également remis au Collège provincial, et à Mr le Député Moortgat en particulier, le dossier que Mr Draux a établi avec l'aide des services communaux, reprenant les motivations, les aspects techniques et l'impact financier. Il tient par ailleurs à remercier Mr Draux d'avoir mis à sa disposition tous les éléments nécessaires qui lui a permis d'étayer son intervention.

Il espère que les efforts conjoints de la majorité aboutiront à l'obtention de cette subvention pour effectuer les travaux et que l'on puisse, dans les plus brefs délais, concrétiser ce projet, qui s'inscrit dans un souci d'améliorer la sécurité des usagers et la cadre de vie des concitoyens.

M.DONFUT remercie M.GIANGRECO pour son intervention. C'est avec plaisir qu'il constate qu'après pratiquement un an des élections communales, on a la chance d'avoir au sein du Conseil trois délégués provinciaux de la commune.

Il serait donc intéressant qu'une réunion de travail soit organisée entre ces personnes afin de voir comment on pourrait amplifier ces partenariats et ainsi revendiquer également des choses à la Province.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : d'adhérer à cet appel à projets

Article 2 : d'approuver le dossier de candidature et donc, le projet d'aménagement d'une voie pour usagers non motorisés reliant Eugies à Sars-la-Bruyère et, au Parc Naturel des Hauts Pays.

Article 3 : de retenir l'année d'imputation en 2008.

Article 4 : d'approuver la sollicitation de la subvention auprès de la Région Wallonne.

La délibération requise est adoptée.

Entretien extraordinaire des voiries – Exercice 2007 – Coordination sécurité santé - Approbation du plan sécurité santé – Ratification.

Le Conseil Communal du 28 juin 2007 a approuvé le dossier projet des travaux d'entretien extraordinaire des voiries 2007 – trottoirs rue du Grand Trait dépourvu du Plan sécurité santé requis mais indisponible à ce moment.

Le Plan Sécurité Santé a été approuvé par le Collège communal du 16 août 2007.

Il convient dès lors, de ratifier cette décision.

M.DISABATO demande sur quelle base se définit le montant

M.WILPUTTE répond qu'il s'agit d'un pourcentage d'honoraires

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article unique : de ratifier l'approbation du Plan Sécurité Santé relatif à l'entretien extraordinaire des voiries – Exercice 2007

La délibération requise est adoptée.

Travaux d'entretien extraordinaire des voiries – Exercice 2005 - Avenant n°02.

En septembre 2005, l'entreprise BOUCHER S.A., désormais devenue EUROVIA, a été désignée en qualité d'adjudicataire des travaux d'entretien extraordinaire des voiries de l'entité pour l'exercice 2005

L'entretien extraordinaire 2004 était toujours en cours à cette époque et les conditions hivernales sont arrivées très tôt cette année là, c'est-à-dire dès la fin octobre.

Il a donc été décidé, de commun accord avec EUROVIA, de ne délivrer l'ordre de commencer l'enduisage 2005 qu'à la venue du bon temps en 2006.

Les travaux préparatoires et l'obligation pour EUROVIA d'honorer d'autres contrats en cours, ont conduit cette entreprise à n'entamer la mise en œuvre qu'en juillet 2006.

Entre temps, le prix du bitume a subi une hausse exceptionnelle, entraînant un préjudice dont EUROVIA a demandé réparation, comme cela s'était déjà fait dans d'autres communes.

Après analyse de la situation, un avenant n°02 à l'entreprise a été rédigé pour appliquer une formule de révision différente de celle prévue dans le cahier spécial des charges et prenant mieux en considération les aléas du marché des produits bitumeux.

A l'issue d'une négociation avec l'entreprise, un accord est intervenu sur la prise en charge par la Commune de la moitié du préjudice, l'entreprise en supportant elle-même l'autre moitié.

M.DISABATO remercie le service travaux et, plus particulièrement M.HOYOIS pour les renseignements et précisions obtenues lors de la consultation des pièces du Conseil.

Il y a lieu de revoir en effet la formule de révision car, certains entrepreneurs pourraient utiliser cette solution.

Dans le cas présent, on ouvre la porte à des recours et donc, il votera contre ce point.

M.DEBASIEUX rappelle qu'il s'agit d'un dossier datant de quelques années et, la formule utilisée était obsolète ; de ce fait, elle n'était plus adaptée à ce genre de marché. Suite à une augmentation des produits, l'entreprise a introduit une demande. Travaillant en toute transparence, le Collège Communal n'était pas favorable à cette demande et a décidé d'interroger le commissaire Voyer de la Province ainsi que des représentants de l'entreprise. Après avoir obtenu les renseignements, la commune était garantie d'avoir un procès. Pour éviter des frais supplémentaires, il a été décidé d'appliquer une formule telle que préconisée par la RW. L'entreprise ayant accepté le dédommagement à concurrence de 50 %, on peut s'estimer satisfaits.

M.DISABATO maintient que la porte est maintenant ouverte à d'autres entreprises ; de ce fait, il ne peut voter pour ce type d'attitude.

M.DUPONT insiste sur le fait qu'un procès aurait coûté beaucoup plus cher à la commune et donc, le Collège a agi dans l'intérêt de celle-ci.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, par 24 voix « pour », à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

et 1 voix « contre » : **Mr DISABATO**

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe de la prise en charge de la moitié du préjudice subi par EUROVIA

Article 2 : d'approuver l'application d'une formule de révision mieux adaptée

Article 3 : d'approuver l'avenant n°2 correspondant.

La délibération requise est adoptée.

Marchés de services en vue de la désignation d'Auteurs de projets pour divers investissements inscrits dans le projet de Programme Triennal 2007-2009 des Travaux Subsidiés.

Dans le cadre du Programme Triennal 2007-2009 des travaux subsidiés, la Commune envisage de procéder à divers travaux de voirie qui nécessiteront l'étude de projets.

Certaines de ces études seront réalisées par les services communaux.

En revanche, pour les 4 investissements suivants, il conviendrait d'en confier l'étude à des bureaux spécialisés, il s'agit de :

- Aménagement du carrefour des rues Jules Cousin, de l'Aisette, de la Verdure, Pasteur-Busé et Terre à Cailloux;
- Voirie et égouttage rue du Tanneur;
- Voirie et égouttage de la rue de la Montagne;
- Voirie et égouttage rue de Taisnières : finition pavés.

Un marché de services sera donc passé respectivement pour chaque projet, par procédure négociée sans publicité.

Pour régler toutes les modalités de la relation à établir avec les prestataires de services, des modèles types de conventions ont été rédigés.

M.le Bourgmestre souligne qu'au niveau du Collège Communal, on a souhaité établir un étalement des travaux à réaliser et donc, on attend la réponse pour éventuellement activer ces marchés.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe de confier l'étude des projets précités à des bureaux d'études spécialisés

Article 2 : d'approuver les conditions des marchés de services à passer pour ce faire;

Article 3 : d'approuver les modèles types de conventions d'honoraires;

Article 4 : d'approuver la dépense d'honoraires qui résultera de ces études;

Article 5 : de charger le Collège Communal de procéder à la passation de ces marchés de services

La délibération requise est adoptée.

Vente de l'ancienne bibliothèque de la rue de l'Enseignement - Modifications quant à l'identité des acquéreurs, en vue de la passation de l'acte authentique.

En décembre dernier, sur base du projet d'acte de Monsieur le Notaire Raucent, le Conseil Communal du 21 décembre 2006 a décidé de céder à Monsieur Doyen, l'ancienne bibliothèque de la rue de l'Enseignement, à Frameries, au prix de 43.500 €.

Au cours de l'élaboration de leur dossier de financement de cette opération, Messieurs Dominique Doyen et Jean-Christophe Rosman ont finalement décidé de se partager la propriété de ce bien.

En fonction de ces nouvelles dispositions, Maître Raucent vient de transmettre à la Commune le projet d'acte amendé en ce sens.

Toutes les autres modalités de la vente restent inchangées.

M.DISABATO annonce qu'il s'abstiendra sur ce dossier et ce, vu le manque de publicité faite autour de cette vente.

Sur proposition du Collège Communal, par 24 voix « pour », à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER
et 1 abstention : **Mr DI SABATO,**

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver la modification de l'identité des acquéreurs et de céder à MM.DOYEN & ROSMAN, l'ancienne bibliothèque de la rue de l'Enseignement, toutes les autres modalités de la vente restants inchangées.

Article 2 : d'approuver le projet d'acte amendé en ce sens par Maître RAUCENT.

La délibération requise est adoptée.

Principe de cession de deux terrains communaux situés rues de Genly et de Lambrechies à Frameries

Dans le cadre du PT Logement 2004-2006, la Commune avait décidé de mettre à la disposition de l'Immobilière Sociale « Toit et Moi » deux terrains communaux situés rue de Genly et rue de Lambrechies en vue d'y réaliser des logements sociaux moyens.

La Société « Toit et Moi » soumise à un plan de gestion par sa tutelle, ne pourra pas réaliser cette opération.

M.le Bourgmestre précise que la réalisation initiale en logements sociaux n'a pu se faire car, légalement parlant, on ne peut pas réaliser en dessous de 5 logements

M.DISABATO souhaite un affichage clair et bien installé dans le cadre de la mise en vente de ces terrains

M.DONFUT répond qu'il ne pourrait en être autrement ; les ventes seront confiées à un notaire.

Ces 2 terrains étant devenus libres de toute affectation,

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article unique : d'approuver le principe de la vente au plus offrant, des terrains situés rues de Genly & de Lambrechies, assortie d'une obligation de bâtir dans les deux ans.

La délibération requise est adoptée.

Plan triennal 2007/09 des travaux subsidiés - Principe de l'acquisition de l'immeuble situé rue de La libération n° 152 à La Bouverie.

En janvier 2007, le Conseil Communal a décidé de céder, à la SA Doosan, l'immeuble « les Arcades » situé rue de l'Industrie et précédemment acquis par la Commune pour y développer les activités philosophiques et culturelles de la « Maison de la Laïcité ».

Un autre immeuble, dénommé « le Baudouin », est actuellement en vente à la rue de la Libération et pourrait idéalement remplir cette fonction.

En juin dernier, le Conseil Communal a approuvé le projet de programme triennal 2007/09 des travaux subsidiés, dans lequel figure l'acquisition d'un bien à réserver à cet usage.

Si la Région wallonne marque son accord sur le programme proposé, l'acquisition de cet immeuble sera subsidiée à 60%.

M.le Bourgmestre précise qu'un candidat est déjà potentiellement intéressé et que donc, il y a lieu de ne pas perdre de temps.

M.DISABATO demande des précisions en ce qui concerne la location de l'appartement situé au dessus de l'immeuble commercial. Mais, qu'advient-il de la maison adjacente ?

M.DEBAISIEUX répond qu'après quelques remises en état, sa destination aura pour but d'en faire un logement de transit.

M.DONFUT n'est pas d'accord concernant la mise en location de l'appartement ; il s'agit d'être équitable et demande à ce que ce point soit revu.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article unique : d'approuver le principe de l'acquisition de l'ancien café « Le Baudouin » sis rue de la Libération, 152, à La Bouverie, et de son affectation à l'usage de « Maison de la Laïcité ».

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine de Frameries Centre - Acquisition de l'immeuble situé rue des Alliés n°132 - Ratification d'une modification apportée par le Collège Communal le 19 juillet dernier quant à la procédure d'acquisition (passation immédiate de l'acte authentique).

Le 28 juin dernier, le Conseil Communal a décidé d'acquérir cet immeuble.

Constatant que les crédits étaient insuffisants, le Conseil a décidé de passer immédiatement le compromis de vente, de compléter les crédits en modification budgétaire et de ne passer l'acte authentique qu'une fois la modification budgétaire approuvée.

La défense des intérêts supérieurs de la Commune a amené le Collège Communal à décider, le 19 juillet dernier, de passer l'acte authentique immédiatement.

M.le Bourgmestre précise que la somme sera inscrite dans la modification budgétaire qui sera soumise au Conseil, en séance du 25/10 prochain.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article unique : de ratifier la décision prise par le Collège Communal, en date du 19 juillet 2007, visant à passer l'acte authentique d'acquisition de l'immeuble sis rue des Alliés, 132, à FRAMERIES, le 19 juillet 2007.

La délibération requise est adoptée.

Ancrage Communal Programme bisannuel en matière de logement 2007-2008
Ratification du programme d'actions adopté par le Collège Communal le
2/08/007 et adoption de mesures complémentaires à y faire figurer.

Sous l'impulsion du Gouvernement Wallon, la Commune s'est engagée, en 2001, à mener une politique active en matière de logement ayant pour objectif fondamental la mise en œuvre du droit de chacun à un logement décent.

Dans cet esprit, 2 programmes triennaux ont déjà été élaborés durant la législature précédente, en partenariat avec les acteurs de terrain que sont :

- La province.
- Le CPAS.
- Le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie.
- L' AIS
- Ainsi que des acteurs du secteur privé.

Désormais les programmes seront bisannuels.

Sur base des intentions définies, tant par les partenaires de terrains que par la Commune elle-même, le Collège Communal a établi un programme d'actions à mener durant les années 2007-2008, programme visant à :

- acquérir une maison de repos
- créer des logements communautaires
- acquérir et réhabiliter des immeubles à affecter notamment au « Logement de transit ».
- construire des logements sociaux moyens
- acquérir et démolir des immeubles en ruine
- destiner à l'habitat des zones du territoire communal dépourvues, jusqu'à présent, d'affectation urbanistique précise.
- Construction de maisons pour vieux conjoints

Compte tenu de la déconstruction massive intervenue au Clos des Fauvettes et qui n'a pas été suffisamment pris en compte jusqu'à présent, il est indispensable de compléter ce programme bisannuel par des actions visant à augmenter l'offre en logements sociaux.

Monsieur Didier DRAUX précise qu'en juin 2001, le Conseil Communal s'est engagé à mener une politique active en matière de logement, et ce, dans le respect des objectifs fondamentaux tracés par la Région Wallonne.

Dans cet esprit, 2 programmes triennaux ont déjà été élaborés durant la législature précédente.

Pour se conformer aux directives régionales, le 28 juin dernier, le Conseil Communal approuvait la déclaration de politique générale en matière de logement pour la présente législature. Le code wallon du logement modifié précise que cette déclaration constitue la première étape de la procédure d'élaboration d'un programme désormais bisannuel.

Ce programme doit néanmoins être établi en concertation avec les sociétés et organismes qui participent à la politique locale du logement dont le CPAS, la Société Immobilière de services publics Toit et Moi, le Fonds du logement des Familles nombreuses et l'Agence Immobilière Sociale ainsi que les éventuels acteurs du secteur privé.

Après une réunion de concertation avec les partenaires concernés, le programme bisannuel pour 2007 et 2008 a donc été arrêté. Ce programme d'actions est donc le reflet de la forte volonté du Collège Communal de mener des opérations d'envergure répondant aux objectifs de la Déclaration de Politique Générale en matière de logement ayant pour ligne directrice, je le rappelle, l'accroissement et la diversification de l'offre en logement sur le territoire communal.

Cette diversification vise à offrir à chacun la possibilité de disposer d'un logement décent et correspondant à ses capacités financières. La politique du logement adoptée privilégiera l'utilisation, dans les constructions, de matériaux à haute performance énergétique contribuant au développement durable.

Cinq objectifs majeurs sont visés :

1) la diversification de l'habitat par la poursuite de politique de rénovation urbaine et de revitalisation de centres urbains engagées à Frameries et à La Bouverie.

2) la consolidation de la politique sociale du logement

Pour pallier les déconstructions du clos des Fauvettes, l'offre de logements sociaux, moyens, de transit et d'insertion est augmentée.

3) la lutte contre l'inoccupation des immeubles

Une taxe en ce sens a été votée par le Conseil Communal en décembre 2005. Elle a pour but uniquement de remettre dans les circuits locatif et acquisitif des immeubles qui, par leur inoccupation et leur décrépitude, nuisent à l'aspect architectural du milieu et engendrent de ce fait un sentiment d'insécurité et de dévalorisation du patrimoine bâti.

4) la lutte contre l'insalubrité des immeubles

par un contrôle systématique des immeubles renforcé par un suivi drastique des mesures édictées.

5) l'accroissement de l'offre en terrains à bâtir

par la mise en œuvre de zones d'aménagement communal concerté, en clair, en faisant passer des terrains en zone à bâtir.

Ainsi donc, en collaboration avec le CPAS,

- L'aménagement de 9 studios dans les combles du 62, rue des Dames,
- L'acquisition d'une maison de repos
- La réhabilitation de 6 logements de transit,

- La revente d'un immeuble (45 rue Grande Bretagne)

En collaboration avec le Fonds du Logement des Familles nombreuses,

- Acquisition d'un immeuble

En collaboration avec l'AIS (Agence Immobilière Sociale),

- La prise en gestion d'un logement

En collaboration avec la Société Immobilière de services publics Toit et Moi,

- Construction de 24 maisons pour vieux conjoints sur le site du Clos des Fauvettes déconstruit,
- Construction de 21 logements moyens à la rue des Templiers et la rue Brasseur
- Construction de 70 logements sociaux aux cités Belle-Vue, Soleil Levant et l'Arbaix.

Actions propres menées par la Commune

- Acquisition par expropriation de 2 maisons et démolition (rue Dagneau 62-64)
- Démolition d'une ancienne conciergerie d'école (69, rue de La Libération)
- Revente de deux terrains communaux (rue de Genly et de Lambrechies)
- Acquisition de 2 immeubles (15, rue de La Libération et 43, rue de la Colline)
- Dans le cadre de la mise en œuvre des ZACC, construction de 35 logements sociaux au sein de ces diverses zones.

Voici donc la consistance importante de notre programme bisannuel du logement pour 2007-2008, soit plus de 140 logements réhabilités ou construits.

Il est donc tout aussi important de souligner que grâce à notre dynamisme, l'attractivité de notre commune devient de plus en plus évidente aux yeux d'investisseurs.

Pour preuve l'accroissement des logements privés qui ont été érigés sur notre territoire ces dernières années et le nombre important de projets prêts à sortir de terre tels que :

- Les 107 appartements en face de la gare dont le projet vient d'être racheté par un promoteur,
- Les 72 appartements à la rue Bosquétia qui sont déjà en vente sur plans.
- Une vingtaine d'appartements est prévue aussi sur le site de l'ancienne boulangerie coopérative de la rue Bosquétia
- 29 appartements à la rue des Castillons
- 2 villas à appartements à la résidence « Le Verger » à la rue Emile Vandervelde.

M.DONFUT se réjouit d'entendre un tel programme. Les délais sont respectés en ce qui concerne la RW et donc, il s'agit de faire au plus vite afin de transmettre le dossier aux services compétents.

Il serait peut être intéressant de faire appel à Toit & Moi vu la démolition récente du clos des Fauvettes, à la Cité Belle Vue.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- Décide de ratifier le plan bisannuel du logement 2007-2008 tel qu'adopté par le Collège Communal, en séance du 02 août 2007 et de compléter ce programme par des mesures spécifiques relatives à l'offre en logements sociaux.

La délibération requise est adoptée.

Force Motrice - Recensement de la taxe – Contrôle des déclarations – Convention

En vue de réaliser un contrôle général de la réalité des déclarations de la taxe sur les moteurs, sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article premier : d'approuver le principe du contrôle général de la réalité des déclarations de la taxe sur la force motrice.

Article 2 : d'approuver le principe de confier cette mission à un prestataire du service spécialisé en la matière, en l'occurrence l'Intercommunale IGRETEC ;

Article 3 : d'approuver le projet de convention à passer avec cette Intercommunale, tel que présenté ;

Article 4 : d'approuver la dépense d'honoraires qui résultera de l'exercice de cette mission.

Article 5 : d'inscrire les crédits nécessaires en MB1 de 2007 ;

Article 6 : de charger le Collège communal de passer immédiatement la convention requise.

La délibération requise est adoptée.

**Etablissements Dangereux Incommodes ou insalubres - Recensement de la taxe
Contrôle des déclarations – Convention.**

En vue de réaliser une mission de contrôle de la réalité de certaines déclarations de la taxe sur les établissements précités.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article premier : d'approuver le principe du contrôle de la réalité de certaines déclarations de la taxe sur les établissements dangereux, incommodes et insalubres.

Article 2 : d'approuver le principe de confier cette mission à un prestataire du service spécialisé en la matière, en l'occurrence l'Intercommunale IGRETEC ;

Article 3 : d'approuver le projet de convention à passer avec cette Intercommunale, tel que présenté ;

Article 4 : d'approuver la dépense d'honoraires qui résultera de l'exercice de cette mission.

Article 5 : d'inscrire les crédits nécessaires en MB1 de 2007 ;

Article 6 : de charger le Collège communal de passer immédiatement la convention requise.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition de l'immeuble sis rue des Alliés 132 – Crédits insuffisants

En date du 28/06/05, le Conseil Communal décidait du principe de l'acquisition de l'immeuble sis rue des Alliés 132;

En date du 28/06/07, le Collège marquait un accord de principe sur le montant de l'acquisition de cet immeuble, à savoir 210.000 € hors frais;

Le budget 2007 prévoyait un montant de dépense de 200.000 € réparti en recettes par une part région de 150.000 € et une part communale de 50.000 €;

Une somme de 200.000 € devait être payée au vendeur, à titre d'acompte, pour le 28/07/07;

L'intervention de la région se limitant définitivement à 93.750 €, le receveur communal n'a pu payer qu'à concurrence de 143.750 €;

La différence permettant de régler définitivement l'acquisition sera inscrite en modification budgétaire;

Les délais nécessaires à l'élaboration et à l'approbation d'une modification sont longs;

Les intérêts de retard risquaient alors d'être relativement importants pour la Commune;

En date du 16/08/2007, le Collège décidait donc de faire application de l'Article L11311-5 du CDLD (anciennement article 249 de la NLC), et invitait le Receveur Communal à payer ledit solde;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- prend acte de l'application de l'Article L11311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour le paiement du solde de l'acquisition de l'immeuble sis rue des Alliés 132.

La délibération requise est adoptée.

CPAS – Compte Exercice 2006 - Approbation

Mme la Présidente du CPAS prend la parole et fait rapport sur le projet de Compte CPAS 2006 présenté ce jour au Conseil Communal

Au service ordinaire

Le compte de l'exercice 2006 se clôture par un excédent budgétaire de 510.623 €.

Comment s'explique ce boni ?

- Ce compte reprend les résultats relatifs à l'exercice propre : boni 235.381 € et ceux de l'exercice antérieur : 275.241 €.

Pour les exercices antérieurs, l'excédent s'explique de la manière suivante :

- Les droits constatés sont de 1.142.037 €, se composant du boni comptable de l'exercice 2005 : 995.796 € et de l'inscription de recettes relatives à différentes subventions.

Nous devons retirer 866.795 €, se composant de frais de personnel, d'aide sociale, de frais de fonctionnement.

Pour l'exercice propre, les droits constatés s'élèvent à 11.759.729 € et les engagements à 11.524.348 €, ce qui nous laisse un boni de 235.381 €.

A l'exercice propre, presque toutes les fonctions sont en déficit, hormis les « Titres-Services –aides ménagères » (boni 168.724 €)

Pour les Recettes

Soulignons l'intervention communale qui est de 2.315.984 €, soit 20 % de nos recettes totales de l'exercice propre, le fonds spécial de l'aide sociale lui se limite à 261.102 €, ce qui représente 2 %.

J'épinglerai quelques fonctions :

1. Pour l'administration générale, les dépenses s'élèvent à 846.738 € et couvrent l'ensemble des charges relatives à la gestion journalière du Centre.

2. La cuisine centrale

Celle-ci a fourni 5.963 repas scolaires par mois pour l'année 2006. Ceci constitue un état stationnaire.

3. La Maison Médicale

Dépenses totales : 242.973 € et les recettes : 196.460 €, soit un déficit de 46.513 €.

Soulignons que vu l'augmentation du nombre de patients inscrits, nous arriverons fin 2007 au seuil de rentabilité.

4. L'aide sociale

Durant l'année 2006, 255 dossiers de R.I.S. sont ouverts dont 162 ont fait l'objet d'un projet d'intégration sociale. Ceci représente une dépense de 1.000.645 €, dont une partie est à charge du pouvoir fédéral (diminution de 3 %).

Les dépenses d'aide sociale non subventionnées ont diminué de 26 %.

De manière générale, les dépenses totales de la fonction se montent à 1.637.373 €, soit une diminution de 7 % par rapport à 2005.

5. Les Maisons de Repos

- Les Ecureuils I

A connu une occupation de 95 %, il est difficile de comparer avec 2005, les entrées ne s'étant effectuées que progressivement.

- Les Ecureuils II (Bosquets)

Un léger boni : 524 €

6. M.C.A.E. « Les Mirabelles »

Le taux d'occupation est optimum mais présente malgré tout un déficit de 76.929 €. (diminution de l'intervention O.N.E. de 19 %)

7. Les repas à domicile

Augmentation de 16 % de 43.721 repas à 50.882 repas

8. Les services « Titres-Services »

SAM en décembre 2006, le service occupe 36 personnes (22 en 2005 pour 301 clients en 2006 (160 en 2005) comme je l'ai dit tantôt, ce service est en boni.

Espace R compte 102 clients en « Titres-Servies » (contre 57 en 2005).

9. La Réinsertion

En 2006, 87 personnes ont été mises à l'emploi dans le cadre de l'article 60.

Pour le service extraordinaire

Celui-ci dégage un excédent budgétaire de 563.014 €.

Dépenses relatives à 2005 :

446.540 € ⇒ aménagement de cinq logements de transit

Les réalisations à l'exercice propre sont quelques travaux à la cuisine, la buanderie centrale et la maison médicale.

Nous avons installé une barrière automatique à la maison de repos « Les Ecureuils I » ainsi qu'un groupe de ventilation dans les nouveaux locaux d'Espace R et l'achat de centrales de repassage.

M.DISABATO interroge la Présidente du CPAS afin de connaître la raison pour laquelle la subsidiation de l'ONE passe à 17 % concernant la maison d'enfants Les Mirabelles ?

De plus, le RIS en diminution est-il lié au plan d'activation des chômeurs ?

Mme GALLEZ répond qu'elle interrogera le Receveur du CPAS concernant la subsidiation de l'ONE car, il s'agit d'une technicité complexe.

Quant au RIS, elle souligne que 30 nouveaux dossiers d'exclusion du chômage dont, 5 dossiers d'exclusion définitive, sont parvenus aux services compétents.

M.le Bourgmestre ajoute quelques précisions concernant l'importance des services rendus à la population. 50 aides ménagères sont opérationnelles. La maison médicale, quant à elle, était un déficit à relever. On peut d'ores et déjà s'assurer qu'en 2007 les chiffres bien qu'étant bons, ceux de 2008 seront encore meilleurs.

M.DONFUT remercie Mme GALLEZ pour l'intervention très intéressante.

Considérant l'intervention communale de Frameries comme relativement basse, il souhaiterait obtenir des statistiques des interventions communales dans les autres communes pour les CPAS. De plus, il souhaiterait également connaître le nombre de lits par maison de repos également.

Mme GALLEZ répond que selon certaines statistiques, les autres communes approcheraient 35 % d'intervention au niveau de leur cpas.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- approuve le compte 2006 du CPAS.

La délibération requise est adoptée.

CPAS – Modification budgétaire ordinaire n° 2

Le CPAS de Frameries présente une modification budgétaire ordinaire n° 2; aucun supplément communal n'est requis.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- approuve la modification budgétaire ordinaire n° 2.

La délibération requise est adoptée.

Subsides 2007- Vote

Vu la loi du 14 novembre 1983 aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

M.DISABATO souhaite savoir à quoi correspondent ces chiffres.

M.le Bourgmestre lui répond que tout sera remis en ordre pour 2008

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

- d'approuver les documents requis pour les subsides de 1.239,47€ et plus;
- d'octroyer les subsides :

Articles budgétaires	Dénominations	Subsides
425/33201	Contrat Rivière Cpte banc. :068-2447483-06	4 414,18 €
521/33201	Association des Commerçants : <u>À répartir comme suit :</u>	7 591,00 €
	GPCA Cpte banc.270-0261034-60	5 357,78 €
	Organisation commerciale des 10 Miles Cpte banc.068-2183095-40	787,50 €
	Comité d'Animation de Sars Cpte banc.001-1738690-41	432,17 €

	Comité d'Animation de Noirchain Cpte banc.088-1055571-12	226,04 €
	Fête d'Automne Cpte banc.799-5458900-33	393,75 €
	PAC Eugies Cpte banc.068-2157991-59	393,75 €
521/33202	Promotion du Commerce Cpte banc.270-0261034-60	5 000 €
76103/33202	Organismes de Loisirs Centre Culturel Local Cpte banc.799-5458900-33	1 239,47 €
76302/33202	Subside Exceptionnel Frameries Jazz Cpte banc.068-2237194-13	2 500 €
764/33202	Clubs sportifs – Base Ball Cpte banc.068-2124536-69	2 305,13 €
79090/33201	PHL Cpte banc.068-2226796-91	20 000 €
83201/43501	ALE Cpte banc.091-0112317-20	2 479 €
930/33202	Agence Immobilière Sociale Cpte banc.068-2111209-31	23 021 €

La délibération requise est adoptée.

Eglise Sainte-Waudru - Modification budgétaire n°1

La Fabrique d'Eglise susmentionnée présente une modification budgétaire n° 1; aucun supplément communal n'est requis.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- émet un avis favorable sur cette modification.

La délibération requise est adoptée.

Eglise Saint-Joseph - Modification budgétaire n°1

La Fabrique susmentionnée présente une modification budgétaire n°1; un supplément communal de 1.904,58 euros est requis.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- émet un avis favorable sur cette modification.

La délibération requise est adoptée.

Comptes 2006 des Fabriques d'Eglise Catholique et Synodes de l'Eglise Protestante- Avis

Les comptes 2006 sont parvenus à l'Administration Communale.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- émet un avis favorable sur ces comptes.

La délibération requise est adoptée.

DIVERS :

M.DISABATO – Problématique de la suppression des bureaux de Poste

L'intéressé souhaite l'intervention des mandataires communaux concernant la décision de fermeture pure et simple de certains bureaux de poste.

Il souligne que l'intervention des groupes politiques est très importante pour le sauvetage d'un tel service à la population.

M.DUPONT répond qu'une réunion aura lieu prochainement avec les représentants de la Poste à ce propos.

M.DONFUT, quant à lui, souligne qu'il s'agit de mesures européennes qui ont déclenché ces fermetures. De plus l'Etat Belge ne soutient plus les services de la Poste comme auparavant.

Mise à disposition par les services de la TEC d'un bus transportant les jeunes en boîte de nuit

M.STIEVENART informe l'Assemblée qu'il est intervenu auprès des services de la TEC HAINAUT à l'effet d'obtenir la mise à disposition d'un transport commun pour les jeunes qui souhaitent se rendre en boîte de nuit.

Ce service sera opérationnel à dater du 06 octobre prochain.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)

Il s'agit de la séance du 28 juin 2007.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 43 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal

Le Bourgmestre ff.,

Philippe WILPUTTE.

Jean-Marc DUPONT.